


ARACT des Pays de la Loire

Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions Travail

- **Mission : Inciter et aider les entreprises à prendre en compte l'amélioration des conditions de travail**
 - Comme facteur de performance et de développement
- **Membre régional du réseau ANACT-ARACT** 
- **Association gérée paritairement par les :**
 - Organisations patronales : CGPME, MEDEF, UPA
 - Syndicats de salariés : CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO
- **Principaux financements**
 - Etat (ANACT, DRTEFP)
 - Région Pays de la Loire (Contrat de Plan Etat Région)
 - Projets régionaux spécifiques

Domaines de compétences

Performance durable des entreprises
Prévention des risques professionnels, dont
troubles musculo-squelettiques (TMS)
Prendre en compte des risques psychosociaux
Agir sur les causes et l'organisation

- **Compétences**
 - Développement des compétences
 - Parcours professionnel
 - Reconnaissance

Conditions de Travail

Conduite du changement
Projets techniques et organisation
Anticiper les conditions de travail
Porte évolution de secteur
Développement Durable

- **Âges et pluralité**
 - Prévention de l'usure
 - Maintien en emploi des seniors
 - Transfert des compétences
 - Intégration des jeunes salariés
 - Approche démographique

Vous trouverez à l'ARACT

- **De l'information sur les conditions de travail, pour**
 - Sensibiliser : Témoignages d'entreprises, conférences
 - Comprendre : Repères théoriques, ouvrages
 - Agir : guides méthodologiques, formation
 - Possibilité de présenter un sujet dans un événement
- **Un appui à l'action en entreprise**
 - Demande conjointe direction/ représentants salariés
 - Accompagnement individuel (limité) ou collectif
 - Aide pour structurer une démarche collective sur un secteur professionnel ou un territoire
 - Orientation vers des opérateurs appropriés
 - Financement d'un consultant : FACT (< 250 salariés)